

GRILLE DES RÉMUNÉRATIONS DES AGENTS CONTRACTUELS

Direction des ressources humaines
Version du : 01/01/2025

1. Rémunération des personnels contractuels de recherche

DOCTORANTS

Durée du financement : 3 ans ou exceptionnellement 4 ans

Type de financement	Salaire brut	Coût total employeur (sur la base d'un contrat $\geq$ 1 an, soit un taux de charges patronales de 40%)
Masse salariale Etat et Ressources propres	Contrat débutant à compter du 1 ^{er} juillet 2023 : 2 074,78€*	2 900€ (+25€ si contrat inférieur à 1 an)
	Contrat débutant à compter du 1 ^{er} janvier 2024 : 2 100€*	2 940€ (+25€ si contrat inférieur à 1 an)
	Contrat débutant à compter du 1 ^{er} janvier 2025 : 2 200€*	3 080€ (+26€ si contrat inférieur à 1 an)
	Contrat débutant à compter du 1 ^{er} janvier 2026 : 2 300€*	3 220€ (+28€ si contrat inférieur à 1 an)

*Traitement brut hors activité complémentaire d'enseignement, hors remboursement partiel des frais de transports et de mutuelle, cf. délibération CA du 11 juillet 2019.

* Montant indexé sur l'évolution des rémunérations de la fonction publique.

Réévaluation annuelle des doctorants :

- Pour les doctorants recrutés sur le fondement du **décret n° 2009-464 du 23 avril 2009** relatif aux doctorants contractuels, la **réévaluation sera automatique**, en application de l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel. La réévaluation réglementaire sera automatique chaque mois de janvier, sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant au contrat.
- Pour les doctorants recrutés sur le fondement de l'**article L332-2 du code général de la fonction publique**, la **réévaluation sera laissée à l'appréciation du laboratoire, sous réserve de la disponibilité du financement** nécessaire à cette revalorisation. Si une augmentation est souhaitée, le laboratoire déposera une demande via Nuxeo chaque année en octobre/novembre afin qu'un avenant au contrat soit établi.

POST-DOCTORANTS

Tout personnel de recherche ayant soutenu sa thèse et exerçant des fonctions de recherche doit être recruté sur une fonction de post-doctorant ou chercheur selon l'expérience professionnelle.

Nb d'année (de mois) d'expérience après la thèse	Salaire brut	Coût total employeur (sur la base d'un contrat $\geq$ 1 an, soit un taux de charges patronales de 40%)
Expérience < 2 ans (de 0 à 23 mois inclus)	Contrat ou avenant à compter du 1er janvier 2025 : 2 900€	4 060€ (4 089€ si contrat inférieur à 1 an)

*Traitement brut hors remboursement partiel des frais de transports et de mutuelle, cf. délibération CA du 11 juillet 2019.

CHERCHEURS

Nb d'années/de mois d'expérience après la thèse	Salaire brut	Coût total employeur (sur la base d'un contrat $\geq$ 1 an, soit un taux de charges patronales de 40%)
Expérience $\geq$ 2 ans < 5 ans (de 24 à 48 mois inclus)	Contrat ou avenant à compter du 1 ^{er} janvier 2025 : 3 400 €	4 760 € (4 794 € si contrat inférieur à 1 an)
Expérience $\geq$ 5 ans < 9 ans (49 à 96 mois inclus)	Contrat ou avenant à compter du 1 ^{er} janvier 2025 : 4 000 €	5 600 € (5 640 € si contrat inférieur à 1 an)
Expérience $\geq$ 9 ans (à partir de 97 mois)	Contrat ou avenant à compter du 1 ^{er} janvier 2025 : 4 500 €	6 300 € (6 345 € si contrat inférieur à 1 an)

**Traitement brut hors remboursement partiel des frais de transports et de mutuelle, cf. délibération CA du 11 juillet 2019.*

Professeurs invités recrutés sur financement labo	Salaire brut	Coût total employeur (sur la base d'un contrat < 1 an, soit un taux de charges patronales de 41%)
Support MCF (INM 830)	3 928.29 € (dont indemnité de résidence)	5 539 €
Support PR (INM 972)	4 600.35 € (dont indemnité de résidence)	6 486 €

Dispositions communes aux personnels contractuels de recherche :

→ A rajouter éventuellement dans le coût total employeur :

- remboursement de transport
- remboursement mutuelle
- 10% du traitement brut pour l'indemnité de fin de contrat pour les contrats inférieurs à 1 an (sous conditions)

→ Taux de charges patronales moyen retenu : 41% pour les contrats < 1 an et 40% pour les contrats $\geq$ 1 an

→ Certains financements sont réglementés et peuvent être dérogatoires :

- **Les contrats européens.** L'Europe fixe le montant de la rémunération, qui ne peut être modifié et doit être entièrement consommé.
- **Les fondations** (FRM, AFM, LNCC, ARC, SIDACTION, France PARKINSON) octroient un financement du coût total employeur à utiliser dans son intégralité pour la rémunération du bénéficiaire.
- **Les doctorants sur financement de la Région AURA.**
- **Les contrats ayant obtenus un accord dérogatoire de la Vice-Présidence Recherche** pour une rémunération hors grilles.

2. Rémunération des personnels contractuels BIATSS – Grille de rémunération

Niveau de rémunération initial au moment du recrutement					Rémunération brute					Réévaluation	CTE
Catégorie	Niveau	Niveau de technicité au moment du recrutement (compétences techniques ou managériales)	Indications d'expérience dans le métier au moment du recrutement	Niveau de diplôme	INM	Traitement	Prime	Indemnité de résidence	Rémunération totale		
C	C1	Débutant	0 à 2 ans	3	370	1 821 €	210 €	18 €	2 049 €		2 890 €
	C2	Expérimenté / tranche 1	3 à 6 ans	3	377	1 856 €	210 €	19 €	2 085 €	3 ans	2 940 €
	C3	Expérimenté / tranche 2	7 à 9 ans	3	385	1 895 €	210 €	19 €	2 124 €	3 ans	2 995 €
	C4	Expérimenté / tranche 3	10 à 12 ans	3	395	1 944 €	210 €	19 €	2 173 €	3 ans	3 065 €
	C5	Expert / tranche 1	13 à 15 ans	3	405	1 994 €	210 €	20 €	2 224 €	3 ans	3 135 €
	C6	Expert / tranche 2	16 à 18 ans	3	415	2 043 €	210 €	20 €	2 273 €	3 ans	3 205 €
	C7	Expert / tranche 3	19 à 21 ans	3	430	2 117 €	210 €	21 €	2 348 €	3 ans	3 310 €
	...	Senior	> 21 ans	3	+8 POINTS					tous les 3 ans	
B	B1	Débutant	0 à 2 ans	4	372	1 831 €	241 €	18 €	2 090 €		2 947 €
	B2	Expérimenté / tranche 1	3 à 6 ans	4	380	1 871 €	241 €	19 €	2 131 €	3 ans	3 004 €
	B3	Expérimenté / tranche 2	7 à 9 ans	4	390	1 920 €	241 €	19 €	2 180 €	3 ans	3 074 €
	B4	Expérimenté / tranche 3	10 à 12 ans	4	410	2 018 €	241 €	20 €	2 279 €	3 ans	3 214 €
	B5	Expert / tranche 1	13 à 15 ans	4	430	2 117 €	241 €	21 €	2 379 €	3 ans	3 354 €
	B6	Expert / tranche 2	16 à 18 ans	4	450	2 215 €	241 €	22 €	2 478 €	3 ans	3 494 €
	B7	Expert / tranche 3	19 à 21 ans	4	475	2 338 €	241 €	23 €	2 602 €	3 ans	3 669 €
	...	Senior	> 21 ans	4	+10 POINTS					tous les 3 ans	
A	ASI 1	Débutant	0 à 2 ans	5	375	1 846 €	363 €	18 €	2 227 €		3 140 €
	ASI 2	Expérimenté / tranche 1	3 à 6 ans	5	393	1 935 €	363 €	19 €	2 317 €	3 ans	3 266 €
	ASI 3	Expérimenté / tranche 2	7 à 9 ans	5	408	2 008 €	363 €	20 €	2 391 €	3 ans	3 372 €
	ASI 4	Expérimenté / tranche 3	10 à 12 ans	5	428	2 107 €	363 €	21 €	2 491 €	3 ans	3 512 €
	ASI 5	Expert / tranche 1	13 à 15 ans	5	450	2 215 €	363 €	22 €	2 600 €	3 ans	3 666 €
	ASI 6	Expert / tranche 2	16 à 18 ans	5	475	2 338 €	363 €	23 €	2 724 €	3 ans	3 841 €
	ASI 7	Expert / tranche 3	19 à 21 ans	5	500	2 461 €	363 €	25 €	2 849 €	3 ans	4 018 €
	...	Senior	> 21 ans	5	+15 POINTS					tous les 3 ans	
	IGE 1	Débutant	0 à 2 ans	6	390	1 920 €	447 €	19 €	2 386 €		3 364 €
	IGE 2	Expérimenté / tranche 1	3 à 6 ans	6	420	2 068 €	447 €	21 €	2 536 €	3 ans	3 575 €
	IGE 3	Expérimenté / tranche 2	7 à 9 ans	6	442	2 176 €	447 €	22 €	2 645 €	3 ans	3 729 €
	IGE 4	Expérimenté / tranche 3	10 à 12 ans	6	485	2 388 €	447 €	24 €	2 859 €	3 ans	4 031 €
	IGE 5	Expert / tranche 1	13 à 15 ans	6	505	2 486 €	447 €	25 €	2 958 €	3 ans	4 171 €
	IGE 6	Expert / tranche 2	16 à 18 ans	6	540	2 658 €	447 €	27 €	3 132 €	3 ans	4 417 €
	IGE 7	Expert / tranche 3	19 à 21 ans	6	575	2 831 €	447 €	28 €	3 306 €	3 ans	4 661 €
	...	Senior	> 21 ans	6	+20 POINTS					tous les 3 ans	
	IGR0	Débutant	0 à 2 ans	7	460	2 264 €	554 €	23 €	2 841 €		4 006 €
	IGR1	Expérimenté / tranche 1	3 à 6 ans	7/8	508	2 501 €	554 €	25 €	3 080 €	3 ans	4 342 €
	IGR2	Expérimenté / tranche 2	7 à 9 ans	7/8	564	2 776 €	554 €	28 €	3 358 €	3 ans	4 735 €
	IGR3	Expérimenté / tranche 3	10 à 12 ans	7/8	600	2 954 €	554 €	30 €	3 538 €	3 ans	4 988 €
	IGR4	Expert / tranche 1	13 à 15 ans	7/8	633	3 116 €	554 €	31 €	3 701 €	3 ans	5 219 €
	IGR5	Expert / tranche 2	16 à 18 ans	7/8	675	3 323 €	554 €	33 €	3 910 €	3 ans	5 513 €
	IGR6	Expert / tranche 3	19 à 21 ans	7/8	720	3 544 €	554 €	35 €	4 133 €	3 ans	5 828 €
	IGR7	Expert / tranche 4	22 à 25 ans	7/8	750	3 692 €	554 €	37 €	4 283 €	3 ans	6 039 €
	IGR8	Senior / tranche 1	> à 25 ans	7/8	800	3 938 €	554 €	39 €	4 531 €	3 ans	6 389 €
	IGR9	Senior / tranche 2	> à 25 ans	7/8	835	4 111 €	554 €	41 €	4 706 €	3 ans	6 635 €
	IGR10	Senior / tranche 3	> à 25 ans	7/8	875	4 307 €	554 €	43 €	4 904 €	3 ans	6 915 €
	IGR11	Senior / tranche 4	> à 25 ans	7/8	925	4 554 €	554 €	45 €	5 153 €	3 ans	7 265 €
	...	Senior / tranche 5	> à 25 ans		+30 POINTS					tous les 3 ans	

Délibération CA du 14 mars 2024 – mise à jour CSA du 1^{er} juillet 2024

→ A rajouter éventuellement :

- remboursement de transport
- remboursement mutuelle
- 10% du traitement brut pour l'indemnité de fin de contrat pour les contrats dont la durée est inférieure ou égale à 1 an (sous conditions)

→ Taux de charges patronales moyen retenu : 41% pour les contrats < 1 an et 40% pour les contrats >= 1 an





3. Rémunération des vacataires administratifs

Niveau	Taux horaire brut proposé	Coût total employeur pour un agent non titulaire (+41%) au 1.1.2020	Coût total employeur pour un agent titulaire (+5% RAFP)
Niveau 1 Travaux simples d'exécution administratifs et techniques	taux du SMIC en vigueur	taux du SMIC en vigueur	taux du SMIC en vigueur
Niveau 2 Travaux complexes - Tâches d'études et conception	12,68 €	17,88 €	13,31 €
Niveau 3 Travaux hautement spécialisés scientifiques et techniques niveau d'expertise 1	25,00 €	35,25 €	26,25 €
Niveau 4 Travaux hautement spécialisés scientifiques et techniques niveau d'expertise 2	40,00 €	56,40 €	42,00 €

4. Rémunération des vacataires enseignants

Nature des enseignements complémentaires	Entrée en vigueur du taux	Taux de l'indemnité pour une heure effective	Coût total employeur pour un agent non titulaire (+41%)	Coût total employeur pour un agent titulaire (+5% RAFP)
Chaires supérieures	01.07.2023	127.50 €	179.77 €	133.87 €
Cours magistraux	01.07.2023	65.22 €	91.96 €	68.48 €
Travaux dirigés	01.07.2023	43,50 €	61.33 €	45.67 €
Travaux pratiques	01.07.2023	28,98 €	40.86 €	30.42 €

5. Rémunération des conférenciers

Niveau de complexité	Entrée en vigueur du taux	Montant brut	Coût total employeur pour un agent non titulaire (+41%) au 1.1.2020	Coût total employeur pour un agent titulaire (+5% RAFP)
Niveau 1 Cours magistraux	1.2.2017	62,09 €	87,55 €	65,19 €
Niveau 2 Intervention en colloques et conférences nationaux	1.7.2010	100,00 €	141,00 €	105,00 €
Niveau 3 Intervention en colloques et conférences internationaux	1.7.2010	150,00 €	211,50 €	157,50 €